

# *États financiers*

**Caisse d'économie Desjardins des  
employés en Télécommunication**

Numéro de transit : 92239

Au 31 décembre 2009

Service de vérification

# Table des matières

## Rapport des vérificateurs

## États financiers

Bilan.....	1
États des résultats et des excédents à répartir.....	2
État de la répartition.....	3
États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu.....	4
État des réserves.....	5
État des flux de trésorerie.....	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8

## Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Service de vérification* <sup>1</sup>

<sup>1</sup>Comptable agréé auditeur permis n° 13312

Montréal (Québec), le 31 mars 2010

**Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins**

7400, boulevard les Galeries d'Anjou, bureau 500

Anjou (Québec) H1M 3M2

514 448-6886 – 1 866 448-6886, poste 6001

Télécopieur : 514 448-6885

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Bilan

au 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Actif</b>			
Liquidités et placements	5	<b>11 083 564 \$</b>	8 401 725 \$
Prêts	6		
Particuliers		<b>118 292 127</b>	115 305 491
Entreprises		<b>4 529 555</b>	4 994 232
		<b>122 821 682</b>	120 299 723
Provision cumulative		<b>737 400</b>	781 476
		<b>122 084 282</b>	119 518 247
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	<b>603 321</b>	577 966
Intérêts courus et autres		<b>3 177 757</b>	2 841 606
		<b>3 781 078</b>	3 419 572
<b>Total de l'actif</b>		<b>136 948 924 \$</b>	131 339 544 \$
<b>Passif</b>			
Dépôts			
Épargne à terme		<b>75 834 057 \$</b>	73 796 962 \$
Autres		<b>27 551 463</b>	25 232 207
		<b>103 385 520</b>	99 029 169
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	<b>20 202 902</b>	20 669 497
Intérêts courus et autres		<b>2 321 905</b>	2 503 465
		<b>22 524 807</b>	23 172 962
		<b>125 910 327</b>	122 202 131
<b>Avoir</b>			
Capital social	9	<b>2 538 757</b>	826 431
Excédents à répartir		-	389 496
Cumul des autres éléments du résultat étendu	10	<b>55 525</b>	(105 232)
Réserves		<b>8 444 315</b>	8 026 718
		<b>11 038 597</b>	9 137 413
<b>Total du passif et de l'avoir</b>		<b>136 948 924 \$</b>	131 339 544 \$

Signé pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultats</b>			
Revenu d'intérêts		<b>6 339 131 \$</b>	5 664 406 \$
Frais d'intérêts		<b>2 872 844</b>	3 168 817
Revenu net d'intérêts		<b>3 466 287</b>	2 495 589
Provision et pertes sur prêts		<b>11 983</b>	85 815
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		<b>3 454 304</b>	2 409 774
Autres revenus	11	<b>1 237 915</b>	1 282 989
Autres frais			
Personnel	12	<b>1 867 743</b>	1 761 346
Cotisations aux composantes du Mouvement		<b>463 927</b>	470 877
Locaux		<b>283 789</b>	103 769
Frais généraux	13	<b>1 730 403</b>	1 708 628
		<b>4 345 862</b>	4 044 620
Excédents (déficit) avant juste valeur, impôts et ristournes		<b>346 357</b>	(351 857)
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		<b>(354 448)</b>	777 083
Excédents (déficit) avant impôts et ristournes		<b>(8 091)</b>	425 226
Impôts sur les excédents	14	<b>(123 896)</b>	301 042
<b>Excédents de l'exercice avant ristournes</b>		<b>115 805</b>	124 184
Ristournes aux membres	15	<b>93 822</b>	126 315
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	14	<b>(18 046)</b>	(38 530)
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>40 029</b>	36 399
<b>Excédents à répartir</b>			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		<b>(371 179)</b>	931 453
• Instruments dérivés		<b>261 588</b>	(604 140)
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		<b>81 000</b>	29 925
Affectation à l'état de la répartition		<b>(5 224)</b>	(4 141)
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		<b>(6 214)</b>	-
<b>Excédents à répartir</b>		<b>- \$</b>	389 496 \$

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
Excédents à répartir de l'exercice précédent		<b>389 496 \$</b>	265 851 \$
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	15	<b>5 224</b>	4 141
Répartition par les membres :			
• Intérêts sur les parts permanentes		<b>(23 195)</b>	(32 430)
• Intérêts sur les parts de ristournes		<b>(3 989)</b>	-
• Réserve générale		<b>(372 885)</b>	(244 412)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes		<b>5 349</b>	6 850
<b>Solde après répartition</b>		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultat étendu</b>			
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>40 029 \$</b>	36 399 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		<b>(2 543)</b>	(1 900)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>160 089</b>	(285 281)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>3 211</b>	119 532
		<b>163 300</b>	(165 749)
Total des autres éléments du résultat étendu		<b>160 757</b>	(167 649)
<b>Résultat étendu</b>		<b>200 786 \$</b>	(131 250) \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>(105 232) \$</b>	62 417 \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		<b>160 757</b>	(167 649)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	10	<b>55 525 \$</b>	(105 232) \$

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve plus-value (globale)</b>		
<b>Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>491 881 \$</b>	1 422 323 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>16 121</b>	1 011
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>371 179</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(931 453)
Solde à la fin de l'exercice	<b>879 181 \$</b>	491 881 \$
<b>Réserve plus-value – instruments dérivés</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>608 436 \$</b>	4 296 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	604 140
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>(261 588)</b>	-
Solde à la fin de l'exercice	<b>346 848 \$</b>	608 436 \$
Réserve plus-value (globale)	<b>1 226 029 \$</b>	1 100 317 \$
<b>Réserve générale</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>6 533 136 \$</b>	6 288 724 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	<b>372 885</b>	244 412
Solde à la fin de l'exercice	<b>6 906 021 \$</b>	6 533 136 \$



# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Réserve de stabilisation</b>			
Solde au début et à la fin de l'exercice		<b>258 690 \$</b>	258 690 \$
<b>Réserve pour ristournes éventuelles</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>134 575 \$</b>	164 500 \$
Affectation à l'état des excédents à répartir	15	<b>(81 000)</b>	(29 925)
Solde à la fin de l'exercice		<b>53 575 \$</b>	134 575 \$
<b>Total des réserves</b>		<b>8 444 315 \$</b>	8 026 718 \$

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>	<b>40 029 \$</b>	36 399 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	<b>11 983</b>	85 815
Amortissement des immobilisations	<b>128 417</b>	136 195
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	<b>(69 876)</b>	107 111
Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	<b>(371 179)</b>	931 453
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	<b>354 448</b>	(777 083)
Autres	<b>(282 875)</b>	(28 274)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(189 053)</b>	491 616
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts des membres	<b>3 836 943</b>	10 110 829
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	<b>388 568</b>	3 426 251
Accroissement des emprunts à terme	<b>7 757 906</b>	2 800 000
Remboursement des emprunts à terme	<b>(8 613 069)</b>	(6 800 000)
Nouvelle émission de parts permanentes	<b>1 692 620</b>	-
Autre variation nette du capital social	<b>13 492</b>	57 881
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts	<b>(21 835)</b>	(25 580)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>5 054 625</b>	9 569 381
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des prêts	<b>(2 578 018)</b>	(9 905 586)
Variation nette des placements	<b>(574 074)</b>	(807 239)
Variation nette des immobilisations	<b>(153 772)</b>	(69 883)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(3 305 864)</b>	(10 782 708)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>1 559 708</b>	(721 711)
Trésorerie au début de l'exercice	<b>872 122</b>	1 593 833
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>2 431 830 \$</b>	872 122 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	<b>2 892 399 \$</b>	3 156 643 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	<b>48 771</b>	58 678

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

### Note 2. Nouvelles conventions comptables

#### Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

#### Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

#### Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 2. Nouvelles conventions comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

### Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 20.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 3. Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

#### Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

#### Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

#### Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 4. Modifications comptables futures

#### Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

#### Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Note 5. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	2 431 830 \$	872 122 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	4 017 468	3 233 534
Placements au fonds de liquidité sous gestion	4 634 266	4 296 069
	<b>11 083 564 \$</b>	<b>8 401 725 \$</b>

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les revenus reliés à ces investissements représentent un montant de 462 147 \$ (pertes de 925 081 \$ en 2008).

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

### Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

### Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2009	2008
<b>Particuliers</b>		
Habitation	90 334 706 \$	88 214 268 \$
Consommation et autres	27 957 421	27 091 223
<b>Entreprises</b>		
Commerciales et industrielles	4 529 555	4 994 232
Agricoles, forestières et pêcheries	-	-
Administrations et institutions publiques	-	-
	<b>122 821 682 \$</b>	120 299 723 \$

### Prêts et provision

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	115 384 949 \$	4 500 645 \$	-	119 885 594 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	2 747 404	28 910	-	2 776 314
Prêts douteux bruts	159 774	-	-	159 774
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>118 292 127</b>	<b>4 529 555</b>	-	<b>122 821 682</b>
Provision spécifique	(47 200)	-	-	(47 200)
Provision générale	-	-	(690 200)	(690 200)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>118 244 927 \$</b>	<b>4 529 555 \$</b>	<b>(690 200) \$</b>	<b>122 084 282 \$</b>

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

2008				
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	111 183 407 \$	4 762 993 \$	- \$	115 946 400 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	4 025 281	37 704	-	4 062 985
Prêts douteux bruts	96 803	193 535	-	290 338
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>115 305 491</b>	<b>4 994 232</b>	<b>-</b>	<b>120 299 723</b>
Provision spécifique	(59 211)	(39 418)	-	(98 629)
Provision générale	-	-	(682 847)	(682 847)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>115 246 280 \$</b>	<b>4 954 814 \$</b>	<b>(682 847) \$</b>	<b>119 518 247 \$</b>

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

### Prêts en souffrance mais non douteux

2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	2 531 365 \$	213 042 \$	2 997 \$	- \$	2 747 404 \$
Entreprises	-	28 910	-	-	28 910
	<b>2 531 365 \$</b>	<b>241 952 \$</b>	<b>2 997 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 776 314 \$</b>

  

2008					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	3 559 109 \$	466 172 \$	- \$	- \$	4 025 281 \$
Entreprises	37 704	-	-	-	37 704
	<b>3 596 813 \$</b>	<b>466 172 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>4 062 985 \$</b>



# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

#### Variation de la provision

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	59 211 \$	39 418 \$	682 847 \$	781 476 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	38 466	(33 836)	7 353	11 983
Radiations et autres	(50 477)	(5 582)	-	(56 059)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>47 200 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>690 200 \$</b>	<b>737 400 \$</b>

	2008			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	32 593 \$	34 196 \$	649 407 \$	716 196 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	37 731	14 644	33 440	85 815
Radiations et autres	(11 113)	(9 422)	-	(20 535)
Solde à la fin de l'exercice	59 211 \$	39 418 \$	682 847 \$	781 476 \$

### Note 7. Immobilisations

	Vie utile (années)	2009			2008
		Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Matériel	3 à 20	1 043 537 \$	840 358 \$	203 179 \$	193 231 \$
Améliorations locatives	10 à 20	812 570	412 428	400 142	384 735
		<b>1 856 107 \$</b>	<b>1 252 786 \$</b>	<b>603 321 \$</b>	577 966 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 128 417 \$ (136 195 \$ en 2008).

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 8. Emprunts

	2009	2008
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 1,27 % variable	<b>16 899 727 \$</b>	16 511 159 \$
Emprunt à terme, taux d'intérêt de 5,15 %, remboursable à l'échéance en août 2010	<b>1 500 000</b>	3 000 000
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance <sup>(1)</sup>		
<b>Taux fixe</b>	<b>Échéance</b>	<b>Remboursable</b>
3,89 %	mars 2014	mars 2009
6,50	juin 2017	juin 2012
6,01	avril 2019	avril 2014
5,79	juin 2021	juin 2016
		-
		<b>495 269</b>
		<b>655 417</b>
		<b>652 489</b>
		663 069
		495 269
		-
		-
	<b>20 202 902 \$</b>	20 669 497 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

### Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 1 692 620 \$ de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2009	2008
Parts de qualification	<b>36 405 \$</b>	38 385 \$
Parts permanentes	<b>2 373 990</b>	673 610
Parts de ristournes	<b>128 362</b>	114 436
	<b>2 538 757 \$</b>	826 431 \$

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 10. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2009	2008
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	7 888 \$	10 431 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	47 637	(115 663)
	<b>55 525 \$</b>	<b>(105 232) \$</b>

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 3 888 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

### Note 11. Autres revenus

	2009	2008
Reliés principalement à l'administration des dépôts	577 412 \$	552 256 \$
Reliés à l'administration des autres services	286 721	280 647
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	373 782	450 086
	<b>1 237 915 \$</b>	<b>1 282 989 \$</b>

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de commissions d'un montant de 25 088 \$, de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

### Note 12. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite	134 010 \$	131 532 \$
Régime d'assurances collectives	95 103	87 755

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 13. Frais généraux

	2009	2008
Informatique	571 495 \$	509 747 \$
Frais de bureau et communications	173 245	167 693
Opérations inter-Caisses	258 992	281 612
Publicité	117 054	185 003
Frais reliés aux dépôts et services	351 510	311 146
Autres	258 107	253 427
	<b>1 730 403 \$</b>	<b>1 708 628 \$</b>

### Note 14. Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

	Impôts (Économie)			Total 2008
	Exigibles	Futurs	Total 2009	
Impôts sur les excédents	(69 393) \$	(54 503) \$	(123 896) \$	301 042 \$
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	(18 046)	-	(18 046)	(38 530)
	<b>(87 439) \$</b>	<b>(54 503) \$</b>	<b>(141 942) \$</b>	<b>262 512 \$</b>

La différence entre l'économie d'impôts de 31 593 \$ (dépense de 92 662 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et l'économie d'impôts de 141 942 \$ (dépense de 262 512 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 15. Ristournes aux membres

Les ristournes figurant à l'état des résultats sont constituées comme suit :

	2009	2008
Montants basés sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	100 000 \$	131 561 \$
Écart entre les ristournes versées et celles comptabilisées sur la base d'une résolution du conseil d'administration :		
• Versées en 2009 et comptabilisées au 31 décembre 2008	(6 178) <sup>(1)</sup>	-
• Versées en 2008 et comptabilisées au 31 décembre 2007	-	(5 246) <sup>(1)</sup>
	<b>93 822 \$</b>	<b>126 315 \$</b>

(1) Le montant transféré entre l'état des excédents à répartir et l'état de la répartition est de 5 224 \$ (4 141 \$ en 2008) en raison de l'impact fiscal.

Les ristournes sont établies en fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts et en fonction de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse. Le conseil d'administration prévoit également qu'un montant de 81 000 \$ provenant de la réserve pour ristournes éventuelles soit affecté aux versements des ristournes de l'exercice courant au montant de 100 000 \$.

### Note 16. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2009	2008	2009	2008
Liquidités et placements	11 083 564 \$	8 401 725 \$	683 192 \$	(707 905) \$
Autres éléments d'actif	1 411 390	1 194 729	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	1 199 396	1 695 677
Emprunts	20 202 902	20 669 497	426 137	898 030
Autres éléments de passif	102 689	79 803	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	1 388 498	1 007 914

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 16. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps, de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins et de gains sur ventes de prêts, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les ventes ont excédé les achats pour un montant de 2 220 834 \$. Les ventes de prêts ont eu pour effet de générer un gain de 314 493 \$.

### Note 17. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Actif</b>				
Liquidités et placements	11 083 564 \$	11 247 096 \$	8 401 725 \$	8 457 422 \$
Prêts	122 084 282	124 638 333	119 518 247	120 001 752
Autres éléments d'actifs financiers	992 748	992 748	514 233	514 233
<b>Passif</b>				
Dépôts	103 385 520	104 677 714	99 029 169	100 356 092
Emprunts	20 202 902	20 371 409	20 669 497	20 789 545
Autres éléments de passifs financiers	1 022 332	1 022 332	1 045 225	1 045 225
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	480 935	480 935	796 074	796 074
Position créditrice	43 989	43 989	-	-

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 17. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 11 225 843 \$.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux :

	2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Trésorerie	2 431 830 \$	- \$	- \$	2 431 830 \$
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	-	480 935	-	480 935
Position créditrice	-	43 989	-	43 989

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

### Note 18. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux sont les suivants :

2010	115 027 \$
2011	116 127
2012	107 595
2013	104 407
2014	47 368
2015 et après	173 340
	663 864 \$

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 18. Engagements (suite)

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 19 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

### Note 19. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

#### Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

#### Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.



# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 19. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

#### Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

#### Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

#### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 19. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Exposition maximale au risque de crédit

	2009	2008
<b>Éléments constatés au bilan</b>		
Liquidités et placements <sup>(1)</sup>	<b>6 003 131 \$</b>	3 975 877 \$
Prêts :		
• Particuliers	<b>118 244 927</b>	115 246 280
• Entreprises	<b>4 529 555</b>	4 954 814
• Provision générale	<b>(690 200)</b>	(682 847)
Autres éléments d'actifs financiers	<b>2 921 458</b>	2 753 187
	<b>131 008 871 \$</b>	126 247 311 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 21 974 762 \$ et de 8 000 \$ en date de fin d'exercice.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 19. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

2009

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	57 649 374 \$	50 778 391 \$	- \$	108 427 765 \$
Emprunts <sup>(1)</sup>	20 311 985	-	-	20 311 985
Autres passifs financiers	1 132 663	-	-	1 132 663
Engagements de prêts	21 974 762	-	-	21 974 762
Lettres de garantie et de crédit	8 000	-	-	8 000
Instruments dérivés avec règlement net <sup>(2)</sup>	(20 393)	49 751	18 828	48 186

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 1<sup>er</sup> juin 2021.

(2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

### Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 19. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2009	2008
Impact d'une augmentation	<b>42 753 \$</b>	(149 819) \$
Impact d'une diminution	<b>(29 087)</b>	163 703

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

	2009		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
<b>Éléments non sensibles aux taux d'intérêt</b>	<b>(26 826 797) \$</b>	- \$	<b>(26 826 797) \$</b>
<b>Éléments sensibles aux taux d'intérêt</b>			
Taux flottant	<b>22 173 975</b>	-	<b>22 173 975</b>
Taux fixe de 0 à 12 mois	<b>(3 150 365)</b>	<b>(10 622 329)</b>	<b>(13 772 694)</b>
Taux fixe de 1 à 5 ans	<b>10 636 654</b>	<b>9 969 840</b>	<b>20 606 494</b>
Taux fixe de plus de 5 ans	<b>(1 542 225)</b>	<b>652 489</b>	<b>(889 736)</b>
			2008
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(26 184 127) \$	-	(26 184 127) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	17 011 748	-	17 011 748
Taux fixe de 0 à 12 mois	(6 378 843)	(11 098 074)	(17 476 917)
Taux fixe de 1 à 5 ans	17 074 054	11 098 074	28 172 128
Taux fixe de plus de 5 ans	(321 978)	-	(321 978)

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 19. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

### Note 20. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

# Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 20. Gestion du capital (suite)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	2009	2008
<b>Fonds propres</b>		
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	<b>2 404 028 \$</b>	788 136 \$
Réserves admissibles	<b>7 806 871</b>	8 377 022
Excédents admissibles	<b>326 948</b>	372 325
Provision générale admissible	<b>690 200</b>	682 847
Emprunts admissibles	<b>1 582 155</b>	937 318
	<b>12 810 202</b>	11 157 648
Investissements <sup>(1)</sup>	<b>(2 917 194)</b>	(2 855 148)
	<b>9 893 008 \$</b>	8 302 500 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

### Note 21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.